

DRIEAT-IF

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE CESSATION D'ACTIVITÉ**

N° PREF.DRIEAT.2026-0010

D2026-1224

Envoyé le 28/09/2026



LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l' Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret du 27 août 2025 portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU, en qualité de Préfète de l'Essonne,

VU l'arrêté ministériel du 8 juillet 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France,

VU l'arrêté de la Préfète de l'Essonne n° 2025-PREF-DCPPAT-BCA-319 du 22 septembre 2025 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

VU la décision n°91-2026-09-03-00004 du 3 septembre 2026 portant subdélégation de signature de la préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/550 du 3 août 2015 portant autorisation d'exploiter des installations de production d'organismes génétiquement modifiés (OGM) en milieu confiné par la société CELLforCURE dans les locaux du bâtiment B12 situé 3 avenue des tropiques aux ULIS (91940) ;

VU la notification de cessation d'activité transmise par courrier du 30 juillet 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans ces conditions de délivrer le récépissé prévu à l'article R. 512-39-1-I du code de l'environnement,

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

À la société CELL FOR CURE dont le siège social est situé 11 avenue des tropiques – ZA de Courtaboeuf – 91940 LES ULIS, de sa déclaration de cessation de ses activités précédemment exercées sur la commune des ULIS, à charge pour elle de mettre en œuvre les opérations de cessation d'activité conformément aux articles R.512-39-1, R.512-39-2, R.512-39-3 et R.512-75-1 du code de l'environnement, et de remettre le site des installations dans un état tel qu'il ne manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Fait à EVRY-COURCOURONNES, le

Pour la Préfète et par délégation,
L'adjointe au chef de l'unité départementale,

28 SEP. 2026



Sophie PIERRET